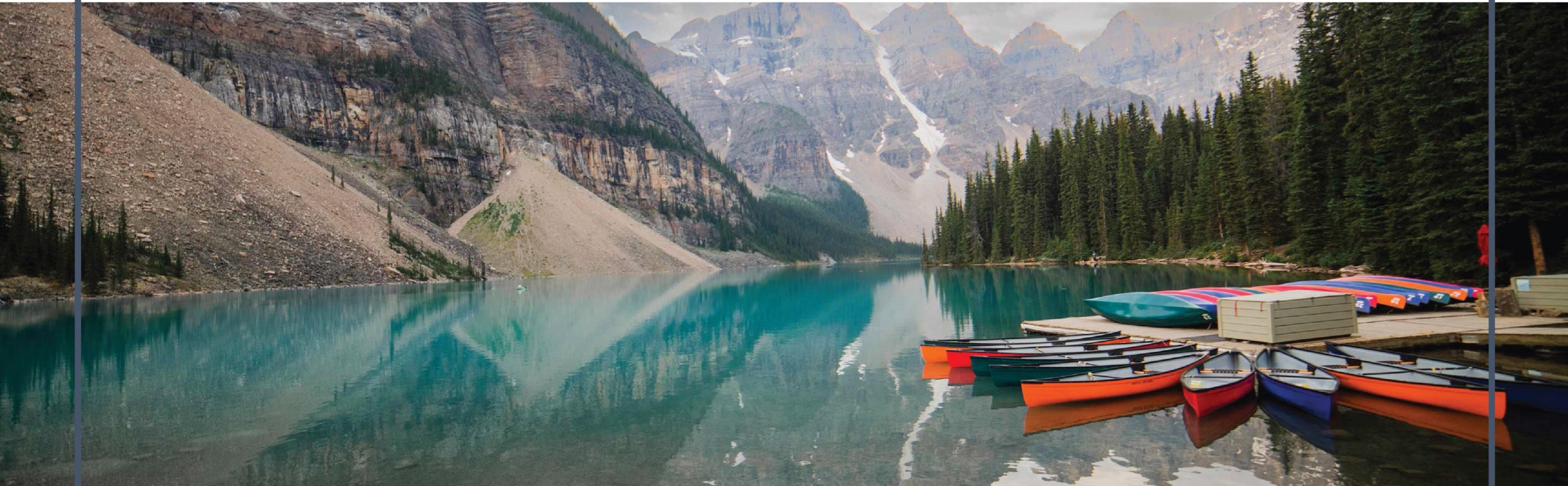




Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada



Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable 2024-2025

Agence de la consommation en matière financière du Canada

À moins d’avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l’administrateur du droit d’auteur de l’Agence de la consommation en matière financière du Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l’affranchissement du droit d’auteur de la Couronne en communiquant avec :

Agence de la consommation en matière financière du Canada
427, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1R 7Y2

Photo de couverture : © Environnement et Changement climatique Canada

No de cat. : FC2-13F-PDF
ISSN : 2818-7490

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre des Finances du Canada, novembre 2025

Also available in English under the title: 2024 to 2025 Departmental Sustainable Development Strategy Report

Introduction au rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable 2024-2025

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2022 à 2026](#) énonce les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à s'appuyer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations Unies et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Conformément à l'objectif de cette loi, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC ou l'Agence) appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2023-2027 de l'ACFC. Le présent rapport décrit les progrès réalisés par l'ACFC en ce qui concerne sa SMDD au cours de l'exercice 2024-2025.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD ainsi que des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD de l'ACFC et dans le rapport sur la SMDD 2024-2025.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, la stratégie ministérielle de l'ACFC rend compte des progrès réalisés par le Canada pour mettre en œuvre le Programme 2030 des Nations Unies et faire progresser les ODD, soutenus par les cibles et les indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). Le rapport sur la SMDD fait également état des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives liées aux objectifs de développement durable qui ne relèvent pas du champ d'application de la SFDD.



Engagements de l’Agence de la consommation en matière financière du Canada





OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Contexte de la SFDD

En tant qu'organisme fédéral, l'ACFC a pris l'engagement d'améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) dans le cadre de ses activités fondamentales et de ses pratiques d'emploi. Dans le cadre de son plan d'action d'EDI 2022-2025, l'ACFC contribue à la mise en œuvre par le gouvernement du Canada de la [SFDD](#) et de [l'appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion](#) ainsi que les principales lois visant à réduire les inégalités, notamment la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA) et la *Loi sur l'équité salariale*.

L'ACFC améliore les résultats pour les Canadiens en menant des activités fondamentales dans le cadre de son mandat. Par exemple, par le truchement du programme [Faisons des changements qui comptent : Stratégie nationale pour la littératie financière 2021-2026](#) et d'autres initiatives en matière de recherche, de politiques et d'affaires publiques, l'ACFC cherche à comprendre les besoins des populations qui sont plus susceptibles de se retrouver en situation de vulnérabilité financière (notamment les Autochtones, les Canadiens racisés et les personnes en situation de handicap), à adapter ses interventions et ses produits de littératie financière et de protection des consommateurs aux besoins de groupes diversifiés, et à inciter les intervenants et les partenaires à faire de même. En soutien à la [Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones](#), l'ACFC cherche également à renforcer les relations économiques avec les entrepreneurs et les collectivités autochtones en offrant des possibilités économiques accrues aux entreprises des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans le cadre de ses procédures de passation de marché. Par le truchement de son [plan d'accessibilité 2023 à 2025](#), l'ACFC prend des mesures en milieu de travail pour cerner, éliminer et prévenir les obstacles afin de contribuer à l'objectif de la LCA de créer un Canada exempt d'obstacles d'ici 2040.

En tant qu'employeur, l'ACFC cherche à attirer et à maintenir en poste une main-d'œuvre diversifiée représentative de la population canadienne, et à favoriser un milieu de travail inclusif, respectueux et habilitant où les contributions et points de vue de chacun sont valorisés. L'ACFC continue d'élaborer et de renforcer ses politiques fondamentales de gestion des personnes, et les cadres ainsi que les autres employés reçoivent de la formation adaptée à

leur rôle. L'approche de l'ACFC à l'égard de l'EDI est appuyée par son plan d'action en la matière, qui prévoit des mesures déterminées en fonction de son premier examen des systèmes d'emploi, des stratégies de recrutement ciblé, des mesures d'adaptation et d'accessibilité, de même que des efforts intentionnels pour célébrer la diversité et promouvoir l'inclusion. En date du 31 mars 2025, la représentation de deux des quatre groupes visés par l'équité en matière d'emploi au sein de l'ACFC, à savoir les femmes et les personnes en situation de handicap, dépassait toujours leur disponibilité au sein de la population active.¹ La représentation des Autochtones et des membres de minorités visibles au sein de l'effectif de l'Agence a augmenté, mais de légers écarts font l'objet d'une attention soutenue.

Les initiatives clés profitent de la mobilisation des membres des groupes visés par l'équité en matière d'emploi et d'autres groupes en quête d'équité, notamment ceux de la communauté 2ELGBTQIA+. Le [Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux \(SAFF\)](#) et les séances de mobilisation des employés organisées par l'ACFC à la suite de la publication des résultats sont des sources clés de mesure de l'évaluation de l'EDI à l'Agence. En 2024-2025, l'ACFC a atteint un taux de réponse de l'Agence de 82,4 % pour le SAFF, ce qui dépasse largement le taux de réponse de la fonction publique de 50,5 %. Les résultats ont été publiés à l'été 2025 et a présentés des points de vue précieux des employés sur les principaux thèmes de la gestion des personnes, notamment la diversité et l'inclusion et la lutte contre le racisme. Des séances de mobilisation des employés seront organisées à l'automne 2025 afin d'analyser les résultats et d'éclairer le prochain plan d'action triennal de l'ACFC en matière d'EDI, qui sera élaboré au cours de l'exercice 2025-2026. La communauté des ambassadeurs et des ambassadrices de l'EDI, qui a été lancée à l'ACFC au cours de l'exercice 2024-2025, offre un forum consacré à la discussion et à la contribution aux initiatives d'EDI, fait connaître les initiatives d'EDI dans l'ensemble de l'Agence et encourage la participation des employés à ces initiatives. L'Agence a également publié la version finale de son plan sur l'équité salariale le 3 septembre 2024, et un avis informant les employés de l'obligation de l'Agence de mettre à jour le plan sur l'équité salariale d'ici le 3 septembre 2029 a été publié sur l'intranet de l'ACFC en mars 2025. Tout au long de l'année, des activités et des annonces relatives à l'EDI augmentent la sensibilisation, encouragent la curiosité et favorisent la compréhension au sein de l'Agence. Au moment de la rédaction du présent document, au moins un événement et trois commémorations par année sont axés sur les Autochtones. En tant que petit organisme disposant d'une capacité limitée pour élaborer des formations, l'ACFC espère profiter de la formation de base que le ministère de la Justice du Canada, l'École de la fonction publique du Canada et d'autres ministères créeront conjointement avec des experts en la matière autochtones, comme le prévoit le [Plan d'action de la Loi sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#).

Dans ses [rapports annuels sur l'équité en matière d'emploi](#), l'ACFC présente des analyses de ses données de représentation et des descriptions des principales mesures prises pour réaliser des progrès au fil du temps. De plus, les données sur les représentations de l'équité en matière d'emploi font partie des indicateurs de rendement clés de l'Agence, qui sont examinés chaque trimestre par les comités de direction de l'ACFC. Les données sur la

1. Depuis le 31 mars 2025, la disponibilité sur le marché du travail est fondée sur les données de Statistique Canada, le Recensement de 2021 et l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022.

représentation de l’Agence au 31 mars de chaque année sont également publiées sur le site Web de l’ACFC dans le [rapport annuel](#) de l’Agence, ainsi que les points saillants du plan d’action en matière d’EDI. L’intégration de l’EDI dans ses activités organisationnelles de base et dans son processus décisionnel permet à l’ACFC de produire de meilleurs résultats plus efficaces et d’apporter des changements qui comptent.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d’étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Autre	Mettre en œuvre la Stratégie nationale pour la littératie financière (la Stratégie nationale) de l’ACFC. L’une des priorités clés de la Stratégie nationale est de « Concevoir de façon à répondre à différents besoins ». En mobilisant l’écosystème pour répondre aux besoins de groupes diversifiés de la population, y compris les Autochtones, la Stratégie nationale vise la prise de mesures permettant de réduire les inégalités et d’aider tous les Canadiens à atteindre la résilience financière. L’ACFC mobilise les intervenants nationaux dans le domaine de la littératie financière en dirigeant le Groupe de travail sur la littératie financière pour les Autochtones afin de progresser dans	Indicateur de rendement Au moyen de son Cadre ministériel des résultats qui a été mis à jour en 2023-2024, l’ACFC fera le suivi des résultats du Programme de littératie financière, y compris l’indicateur de résultat du programme (IRP) 2 : Nombre d’initiatives de l’écosystème (par l’ACFC et les intervenants) qui visent à contribuer à l’atteinte de tout résultat de la Stratégie nationale pour la littératie financière. L’ACFC désignera une cible de suivi de cet IRP pour les initiatives de l’écosystème qui visent à lutter contre ces inégalités (p. ex. les collaborations, les partenariats ou les interventions qui ont pour but de soutenir les groupes vivant des inégalités, les activités de recherche qui comprennent des données ventilées, etc.). Ces initiatives	Cibles ou ambitions pertinentes Cible du CMI : 10.2 – D’ici 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origine, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	Résultat de l’indicateur Nombre d’initiatives de l’écosystème qui visent à lutter contre les inégalités (p. ex. les collaborations, les partenariats ou les interventions visant à soutenir les groupes vivant des inégalités, les activités de recherche qui comprennent des données ventilées, etc.) Pour l’exercice financier 2024-2025, le résultat est de 28. Remarques En 2024–2025, le résultat est 116. Le décompte de cet indicateur est cumulatif. L’indicateur de résultat du programme 2 concernait le nombre d’initiatives de l’écosystème (par l’ACFC et les

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	l’atteinte des objectifs de la Stratégie nationale. Programme Recherche, politiques et éducation	vont comprendre celles qui visent à améliorer les résultats pour les Autochtones. Point de départ Dans le cadre de ses rapports relatifs au Cadre ministériel des résultats, l’ACFC a établi des bases de référence (c.-à-d. le point de départ) pour ses indicateurs de résultat du programme avant la fin de l’exercice 2023-2024. Cible Dans le cadre de ses rapports relatifs au Cadre ministériel des résultats, l’ACFC a établi des cibles pour ses indicateurs de résultats du programme pendant l’exercice 2023-2024. Les résultats seront communiqués en 2025-2026		intervenants) qui visent à contribuer à l’un des résultats de la Stratégie nationale pour la littératie financière. Pour l’exercice financier 2024-2025, le résultat est de 42. Remarques En 2024–2025, le résultat est 169. Le décompte de cet indicateur est cumulatif. La cible de cet indicateur est « l’amélioration d’une année à l’autre dans le cadre du cycle quinquennal de la Stratégie nationale ».

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Employer davantage d’Autochtones au sein de la fonction publique fédérale.	Employer davantage d’Autochtones au sein de l’ACFC. Programme Services internes	Indicateur de rendement Pourcentage d’employés occupant un poste de durée indéterminée ou déterminée qui s’identifient en tant que membre des peuples autochtones comparativement aux données adaptées du recensement de Statistique Canada sur la disponibilité au sein de la population active (DPA). Point de départ En date du 31 mars 2023, la représentation des employés autochtones à l’ACFC se chiffrait à 3,2 %, comparativement à la DPA de 4 %, selon les données du Recensement de 2016. Cible En date du 31 mars de chaque année, la représentation d’employés autochtones atteint ou dépasse la DPA (la DPA sera mise à jour lorsque les données du Recensement de 2021 seront disponibles).	Le fait d’employer davantage d’Autochtones au sein de la fonction publique fédérale est désigné dans la SFDD comme une stratégie de mise en œuvre à l’appui de l’objectif. Cette stratégie appuie également la mise en œuvre de « Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation » et de l’appel à l’action en faveur de la lutte contre le racisme, de l’équité et de l’inclusion dans la fonction publique fédérale. Les contributions et points de vue des employés autochtones de l’ACFC enrichissent la culture du milieu de travail et améliorent les programmes et services fournis aux Autochtones et à la population canadienne dans son ensemble. Cibles ou ambitions pertinentes Cible du CMI : 10.3 – Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires et en encourageant l’adoption de lois, de politiques et de mesures adéquates en la matière	Résultat de l’indicateur Au 31 mars 2025, la représentation des employés autochtones au sein de l’ACFC est passée à 3,6 %. À la suite de la publication des données du Recensement de 2021 de Statistique Canada, la nouvelle cible de l’ACFC est d’atteindre ou de dépasser la disponibilité sur le marché du travail de 4,2 % pour les Autochtones au 31 mars de chaque année. Remarques L’ACFC continuera à mettre l’accent sur le recrutement de talents autochtones afin d’atteindre ou de dépasser son objectif en matière. L’Agence promeut et exploite l’outil « Parcours de carrière pour Autochtones » et les bassins de talents autochtones disponibles, et les responsables du recrutement sont vivement encouragés à prendre en considération les candidats autochtones pour tous les postes ainsi que pour le recrutement d’étudiants. Conformément aux mises à jour apportées à la <i>Loi sur l’emploi dans la fonction publique</i>, les outils d’évaluation sont évalués au début de chaque processus de dotation, afin d’assurer l’atténuation ou

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
				l’élimination des préjugés et des obstacles pour les candidats, y compris les candidats autochtones. En recherchant des talents autochtones et en créant un environnement propice à l’épanouissement des peuples autochtones, l’ACFC cherche à employer davantage d’Autochtones dans la fonction publique et à favoriser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. L’ACFC favorise un lieu de travail inclusif qui accueille la diversité et encourage le développement des compétences culturelles. Au cours de l’exercice 2024–2025, l’Agence a proposé un exercice virtuel des couvertures de KAIROS pour les gestionnaires et les employés, afin de les sensibiliser à l’importance de la réconciliation. L’équipe de direction a également participé à une séance sur la lutte contre le racisme animée par un gardien du savoir autochtone traditionnel
Soutenir le développement économique et l’entrepreneuriat dans les communautés autochtones.	Veiller à ce que les marchés attribués aux entreprises autochtones représentent au moins 5 % de la valeur totale des marchés de l’ACFC.	Indicateur de rendement Pourcentage de la valeur totale des marchés de l’ACFC détenus par des entreprises autochtones.	En 2021, le gouvernement du Canada a annoncé la mise en œuvre d’une exigence obligatoire pour les ministères et organismes fédéraux : ceux-ci doivent s’assurer que les marchés attribués aux entreprises autochtones représentent au moins 5 % de la valeur totale de leurs marchés. L’objectif est d’accroître les	Résultat de l’indicateur Le pourcentage de contrats attribués à des entreprises autochtones en 2024–2025 est de 49,8 %.
				Remarques

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			occasions économiques pour les entreprises inuites, métisses et des Premières Nations. L’initiative est mise en œuvre de façon progressive : l’ACFC a participé à la phase 1 et était tenue d’atteindre ou de dépasser la cible de 5 % avant la fin de l’exercice 2022-2023. Cibles ou ambitions pertinentes Cible du CMI : 10.3 – Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires et en encourageant l’adoption de lois, de politiques et de mesures adéquates en la matière.	Ce résultat a été rendu possible grâce à une combinaison d’appels d’offres remportés par des fournisseurs autochtones et de plusieurs marchés réservés aux Autochtones.

Initiatives visant à faire progresser la mise en œuvre de l’ODD 10 par le Canada – Réduire les inégalités

Les initiatives suivantes montrent comment les programmes de l’ACFC appuient le Programme 2030 et les ODD. Ces renseignements complètent ceux présentés ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Le programme de recherche, de politiques et d’éducation de l’ACFC renforce la littératie financière et la résilience des Canadiens. De concert avec les intervenants (c.-à-d. en mobilisant l’écosystème financier), le programme utilise les recherches fondées sur des données probantes et la collaboration pour proposer des politiques, éduquer les consommateurs et encourager	Les mesures cernées contribuent à l’inclusion économique – Cible 10.2 du CMI : D’ici 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origine, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	En 2024–2025, l’ACFC a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la littératie financière (la Stratégie nationale). Le résultat visé par plusieurs des initiatives menées en 2024–2025 était de « Concevoir de manière à répondre à différents besoins ». Parmi ces initiatives, il y a eu les suivantes :

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
ceux-ci à prendre des mesures financières qui seront avantageuses pour eux. La portée de ce programme est largement couverte par la Stratégie nationale pour la littératie financière. L’une des priorités clés que la Stratégie nationale met de l’avant est de « Concevoir de manière à répondre à différents besoins ». Cette priorité vise à encourager les intervenants à utiliser des approches adaptées pour répondre aux besoins financiers de divers publics. En répondant aux besoins de divers sous-groupes de la population, y compris ceux qui vivent différentes formes de vulnérabilité financière, la Stratégie nationale vise à réduire les inégalités et à promouvoir la résilience financière. À l’appui de cette priorité, l’ACFC mène des recherches et des analyses en continu pour cerner et comprendre les besoins diversifiés des groupes cibles de la population qui sont plus susceptibles de se retrouver en situation de vulnérabilité financière (p. ex. des initiatives de recherche qui comprennent des données ventilées par âge, par genre, etc.) pour faciliter la prise de décisions fondées sur des données probantes visant à réduire les inégalités et à renforcer la résilience financière. L’ACFC travaille également avec les intervenants pour élaborer et mettre à l’essai des interventions expérimentales qui répondent aux besoins de divers groupes de la population (p. ex. les femmes). Une autre priorité clé mise de l’avant par la Stratégie nationale est « Favoriser un accès numérique accru et une meilleure littératie numérique » des personnes qui sont vulnérables sur le plan financier.		- l’ACFC a testé l’efficacité de modules ludiques en ligne pour accroître la confiance financière des élèves de la sixième à la douzième année (en particulier des filles et des étudiants autochtones); - l’ACFC a rendu compte de l’efficacité des interventions ciblées visant à améliorer la confiance financière et les comportements financiers responsables des jeunes femmes (âgées de 16 à 25 ans), y compris les jeunes femmes autochtones. De plus, l’ACFC a poursuivi ses partenariats avec d’autres intervenants de l’écosystème financier et les a encouragés à mesurer les incidences de leurs efforts visant à réduire les inégalités. Le tableau de bord du plan de la stratégie nationale présente les intervenants qui adoptent le plan de mesure de la Stratégie nationale et les résultats de leurs initiatives. - Certains intervenants qui ont adopté la Stratégie nationale représentent des communautés clés (p. ex. Black Moms Connection, Centre canadien pour l’autonomisation des femmes, CanAge, Momentum, Prospérité Canada, ABC Alpha pour la vie, la Fondation canadienne d’éducation économique et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada). L’ACFC a également mobilisé plusieurs groupes de travail et comités pour appuyer les améliorations pour la conception, l’élaboration et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des services destinés aux groupes victimes d’inégalité. - L’ACFC a recueilli des commentaires et sollicité de la rétroaction auprès d’organisations dirigées par des Autochtones et au service des Autochtones par l’intermédiaire du Groupe de travail sur la littératie financière pour les Autochtones (GTLFA). Ce groupe de travail offre un forum pour discuter des disparités, des défis et des obstacles auxquels se heurtent les Premières Nations, les Inuits et les Métis au Canada. Certains membres de ce groupe de travail font également partie des réseaux de littératie financière qui apportent leur contribution à l’ACFC. - L’ACFC a communiqué aux membres du GTLFA les résultats d’une analyse environnementale permettant de déterminer des

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		ressources de littératie financière adaptées aux Autochtones qui pourraient soutenir leur travail. - Les membres du Comité national de recherche sur la littératie financière de l’ACFC sont des chercheurs qui donnent des conseils sur les tendances et les activités de recherche , y compris de meilleures façons de répondre aux besoins des communautés diversifiées.. De nombreux membres recueillent les commentaires des peuples autochtones et des membres des communautés noires et racisées pour éclairer l’évaluation et le renouvellement de la Stratégie nationale. L’ACFC a poursuivi ses travaux de recherche et d’analyse afin de cerner et de comprendre les besoins diversifiés des groupes de population cibles qui sont plus susceptibles de se retrouver en situation de vulnérabilité financière, par exemple en menant les activités suivantes : - l’ACFC a recueilli des données statistiques mensuelles sur le bien-être financier des Canadiens, y compris des ventilations par sexe, âge, origine ethnique ou culturelle (y compris le statut d’Autochtone) et statut socioéconomique, par le truchement du Suivi mensuel du bien-être financier; - l’ACFC a réalisé son quatrième Enquête canadienne sur les capacités financières de 2024, pour fournir un portrait complet de la capacité financière des Canadiens, y compris leur planification financière à long terme. À l’instar du Suivi mensuel du bien-être financier, celle-ci comprenait l’analyse et la production de rapports sur des données désagrégées. Enfin, l’ACFC a examiné et analysé des données de recherche primaires et secondaires sur les besoins des groupes de population cibles qui sont le plus susceptibles de se retrouver en situation de vulnérabilité financière dans le cadre de l’élaboration de conseils stratégiques de l’Agence sur plusieurs dossiers clés, notamment : - produits de crédit à coût élevé; - les prêts hypothécaires; - l’accès aux services bancaires.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		Par exemple, avant la fin de l'exercice 2024–2025, l'ACFC avait terminé son étude sur la compréhension de l'utilisation des prêts sur salaire au Canada, en se fondant sur les données de son enquête sur le crédit à coût élevé. Par ailleurs, l'ACFC est toujours membre du Partenariat mondial pour l'inclusion financière. L'ACFC applique le principe de l'inclusion financière à tous les dossiers stratégiques, tirant parti des données et de la recherche pour comprendre les besoins diversifiés et promouvoir des services financiers inclusifs de qualité pour des groupes diversifiés.



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Contexte de la SFDD

Au cours de l’exercice 2024-2025, l’Agence de la consommation en matière financière du Canada a continué de soutenir l’objectif 12 grâce à son engagement à l’égard d’opérations et de pratiques d’approvisionnement durables. Bien que l’Agence ne gère pas directement les déchets alimentaires ou chimiques, elle contribue aux objectifs plus larges de l’ODD 12 en favorisant la passation de marchés publics durables et en réduisant les déchets opérationnels. Les activités d’approvisionnement de l’ACFC s’harmonisent avec les priorités nationales grâce à l’intégration de considérations environnementales dans les décisions d’achats, y compris la préférence pour les produits écoénergétiques et recyclables. Ces efforts appuient les cibles 12.5 et 12.7 des ODD en réduisant la production de déchets et en faisant la promotion des pratiques d’approvisionnement durables.

Thème de la cible : Gestion des déchets, des ressources et des produits chimiques

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : D’ici 2030, le gouvernement du Canada détournera au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux des sites d’enfouissement (tous les ministres).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Détourner la plus grande quantité possible de déchets des sites d’enfouissement.	Aliéner tous les biens au moyen de stratégies d’écologisation comme le programme Ordinateurs pour les écoles, GCTransfert et GCSurplus. Programme Services internes	Indicateur de rendement Pourcentage de biens aliénés au moyen de stratégies d’écologisation. Point de départ L’ACFC envisage d’utiliser des stratégies d’écologisation dans le cadre de la totalité de ses activités d’aliénation de biens. Cible 100 %	En se défaisant du matériel électronique et d’autres biens excédentaires par le biais de dons ou de ventes, l’ACFC réduit les répercussions environnementales de ses activités et fait la promotion de l’intendance environnementale en détournant les déchets des sites d’enfouissement, en réduisant les émissions de gaz d’enfouissement et les émissions attribuables au transport et en diminuant les émissions découlant de l’extraction et de la production de produits vierges. Cibles ou ambitions pertinentes Ambition du CIC : Les Canadiens consomment de façon durable. Indicateur du CIC : 12.3.1 – Total des matières résiduelles récupérées par habitant. Cible du CMI : 12.5 – D’ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	Résultat de l’indicateur En 2024–2025, le résultat est de 100 %. Remarques L’ACFC cède des actifs au moyen du programme Ordinateurs pour les écoles et plus dans le cas des équipements informatiques sans dispositif de stockage. Les équipements informatiques contenant des dispositifs de stockage de données non amovibles et d’autres types de stockage (disques durs, clés USB, mémoire flash, etc.) ont été déchiquetés selon la classification de sécurité appropriée et recyclés par la suite.

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d’ici 2050 pour faciliter le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Renforcer les critères d’approvisionnement écologique.	Envisager d’utiliser des stratégies d’approvisionnement écologique pour chaque activité d’achat afin de maximiser le recours à des instruments d’achat d’usage courant de Services publics et Approvisionnement Canada, lorsque de tels outils sont disponibles, car ceux-ci comprennent des considérations environnementales. Programme Services internes	Indicateur de rendement Pourcentage des activités d’achat pour lesquelles des stratégies d’approvisionnement écologique sont envisagées. Point de départ L’ACFC envisage d’utiliser des stratégies d’approvisionnement écologique pour chaque activité d’achat. Cible 100 %	Dans le cadre des achats écologiques, les décisions d’achat sont effectuées en tenant compte de considérations environnementales, et on s’attend à ce que les fournisseurs réduisent les répercussions environnementales des biens et des services qu’ils fournissent et de leurs chaînes d’approvisionnement. Cibles ou ambitions pertinentes Ambition du CIC : Les Canadiens consomment de façon durable. Indicateur du CIC : 12.2.1 – Proportion des entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l’environnement. Cible du CMI : 12.7 – Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	Résultat de l’indicateur En 2024–2025, le résultat est 100 %. Remarques Les considérations environnementales sont prises en compte dans toutes les décisions d’achat de l’ACFC et sont consignées dans les dossiers de passation de marchés de l’Agence. En plus de ces considérations, les agents de passation de marchés de l’ACFC utilisent les instruments courants de passation de marchés de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et de Services partagés Canada (SPC), qui intègrent des considérations écologiques.



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Contexte de la SFDD

L’ACFC a fait progresser l’objectif 13 en intégrant les facteurs de risque liés aux changements climatiques dans son processus de planification de la continuité des activités. Au cours de l’exercice 2024-2025, le plan de continuité des activités (PCA) a été examiné et mis à jour pour tenir compte de l’évolution des risques climatiques et des stratégies d’atténuation. Ce processus d’examen annuel permet à l’Agence de rester résiliente aux perturbations liées au climat, soutenant ainsi les cibles 13.1 et 13.3 des ODD. Même si le PCA était initialement lié à des objectifs de développement économique plus généraux, l’examen interne a confirmé que sa pertinence principale réside dans la résilience opérationnelle plutôt que dans le développement communautaire. Le plan de sécurité ministériel de l’Agence a également contribué à la résilience climatique en améliorant les activités liées à la sécurité, y compris celles concernant la gestion de la continuité des activités. Collectivement, ces initiatives renforcent la capacité de l’ACFC à prévoir les dangers liés au climat, à y réagir et à se rétablir.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des activités carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d’ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert au moyen de mesures qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d’améliorer la résilience climatique et d’écologiser l’ensemble des activités du gouvernement. .	Veiller à ce que tous les acheteurs de l’ACFC suivent le cours Achats écologiques (COR405) de l’École de la fonction publique du Canada. Programme Services internes	Indicateur de rendement Pourcentage de spécialistes de l’approvisionnement formés en approvisionnement écologique dans l’année suivant leur embauche. Point de départ L’ACFC emploie actuellement quatre spécialistes de l’approvisionnement et acheteurs; ceux-ci ont tous suivi la formation requise. Cible 100 %	Dans le cadre des achats écologiques, les décisions d’achat sont effectuées en tenant compte de considérations environnementales et on s’attend à ce que les fournisseurs réduisent les répercussions environnementales des biens et des services qu’ils fournissent et de leurs chaînes d’approvisionnement. Cibles ou ambitions pertinentes Ambition du CIC : Les Canadiens consomment de façon durable. Indicateur du CIC : 12.2.1 – Proportion des entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l’environnement. Cible du CMI : 12.7 – Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	Résultat de l’indicateur En 2024–2025, le résultat est 100 %. Remarques Tous les agents de négociation des marchés de l’ACFC ont suivi le cours Achats écologiques (COR405) de l’École de la fonction publique du Canada.

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d’ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Réduire les risques pour les biens, les services et les activités du gouvernement qui sont posés par les changements climatiques.	Prendre en considération les répercussions des changements climatiques et les risques liés au climat lors de la planification de la continuité des activités. Programme Services internes	Indicateur de rendement Au cours du processus de planification de la continuité des activités de l’ACFC, qui est exécuté chaque année, les risques liés au climat sont cernés et évalués puis atténués selon le besoin. Point de départ Le plan de continuité des activités de l’ACFC est examiné chaque année et mis à jour selon le besoin. Cible Le plan de continuité des activités de l’ACFC est examiné chaque année et mis à jour selon le besoin.	Le plan de continuité des activités de l’ACFC guide le rétablissement efficace des activités pour lesquelles le temps est critique à leur niveau de service minimal dans les délais prescrits à la suite d’une perturbation des activités. En évaluant les risques des répercussions des changements climatiques et en élaborant des plans pour réduire ces risques, la prestation de services aux Canadiens est moins susceptible d’être perturbée. Cibles et ambitions pertinentes Ambition/cible du CIC : 13.3 – Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets des changements climatiques. Cibles du CIC : 13.1 – Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d’adaptation face aux dangers et aux catastrophes naturelles liés au climat.	Résultat de l’indicateur Atteint Remarques En 2024–2025, le plan de continuité des activités de l’ACFC a été mis à jour et comprenait un examen des risques liés aux changements climatiques et des plans d’atténuation.

Intégration du développement durable

L'ACFC continuera de veiller à ce que ses processus décisionnels tiennent compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale et économique stratégique (EEES). L'EEES d'une proposition de politique, de programme ou de règlement comprend une analyse des effets climatiques, naturels, environnementaux et économiques de la proposition donnée.

Jusqu'à maintenant, l'ACFC n'a pas été tenue de procéder à une EEES détaillée des propositions de politiques, de plans ou de programmes. Les énoncés sur les résultats des évaluations de l'ACFC sont publiés lorsqu'une initiative a fait l'objet d'une EEES détaillée. La déclaration publique vise à montrer que les incidences environnementales et économiques d'une initiative, y compris les contributions aux objectifs et aux cibles de la SFDD, ont été prises en considération lors de la préparation de la proposition et de la prise de décisions.

L'ACFC n'avait aucune proposition annoncée ou en mise en œuvre en 2024-2025 qui avait fait l'objet d'une EEES détaillée.

